



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Mars 2013

Date de la convocation 12 Mars 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, M.SAGNES Bernard, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques à Mme FABRE Maryse, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.NAVAS Gabriel à M.VALLAT Yves, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald,</p>

Objet : Budget primitif 2013 – Budget annexe de la ZAC de La Barthe.

Monsieur LACROIX donne lecture du projet de budget primitif 2013 du Budget annexe « ZAC de la Barthe ».

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20130328-2013-03-27-22-DE
Date de télétransmission : 29/03/2013
Date de réception préfecture : 29/03/2013

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2013 :

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	RAR 2012	BP 2013	Chap.	Désignation	RAR 2012	BP 2013
011	Charges à caractère général	28 275.00	30 000.00	70	Vente terrains	34 620.00	
66	Charges financières		31 400.00	042	Stocks		454 424.66
042	Stocks		399 369.66	043	Stocks financiers		31 400.00
043	Stocks financiers		31 400.00				
Total		28 275.00	492 169.66	Total		34 620.00	485 824.66
Total consolidé		520 444.66		Total consolidé		520 444.66	

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation		BP 2013	Chap.	Désignation		BP 2013
16	Remboursement emprunt		164 488.13	040	Stocks		399 369.66
040	Stocks		454 424.66	002	Résultat N-1 reporté		219 543.13
Total			618 912.79	Total			618 912.79

Considérant l'avis favorable émis par la commission finance réunie le 20 Mars 2013, il est demandé aux membres du conseil d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe de la ZAC de la Barthe tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de budget primitif 2013 du Budget annexe de la ZAC de la Barthe pour l'exercice 2013.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le budget primitif 2013 du budget annexe de la ZAC de la Barthe pour l'exercice 2013 tel que présenté.

CONFIRME que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.